

EXERCER SEREINEMENT EN LIBÉRAL

FORMAT : CETTE FORMATION SE DÉCLINE EN 2 FORMATS :

1. **Long** : une journée (7 heures : de 9h à 17h)
2. **Approfondi** : 2 jours (14 heures : de 9h à 17h sur deux jours consécutifs)

Le programme sera présenté en intégralité que le format soit long ou approfondi ; les parties en rouge dans le plan correspondent aux passages qui seront étudiés plus en détail dans le format approfondi.

Cette formation s'adresse tant aux professionnels de santé désireux de débiter une activité libérale, qu'à ceux, déjà installés, souhaitant optimiser leur activité. L'objectif est de recenser les différents événements jalonnant l'exercice libéral, et les opérations permettant de les gérer. Par exemple, la cession de patientèle, dont la question peut se poser au stade de l'installation (acquérir une patientèle plutôt que la créer), ou encore en cours d'exercice (céder partiellement sa patientèle pour s'associer). Au-delà de l'aspect juridique, les répercussions comptables seront abordées, de sorte à permettre au praticien de faire les meilleurs choix concernant le démarrage puis l'évolution de son activité professionnelle, jusqu'à sa cessation.

L'objectif est de permettre au professionnel de santé de se projeter en tant que chef d'entreprise, en maîtrisant à la fois les aspects propres à son activité de professionnel de santé et ceux afférents à l'exercice libéral.

Cette formation a donc pour objet de recenser l'ensemble des questionnements sur lesquels le professionnel devra se pencher, et de lui livrer les clés pour faire les meilleurs choix, avec la conviction qu'il n'existe pas une solution standard, mais au contraire de multiples moyens permettant d'adapter son activité à ses attentes personnelles et professionnelles.

Cabinet Bolzan Avocats

SIRET : 91772117700017

Enregistré auprès de la DREETS

sous le numéro 93840533384

PROGRAMME :

I. DÉBUTER SON ACTIVITÉ EN LIBÉRAL

A. Les conditions propres au professionnel :

Heures de travail préalables, autorisation de l'Ordre, conventionnement par la SS...

B. L'environnement :

1. L'environnement matériel :

- a. Le local professionnel
 - Les normes auxquels il doit répondre
 - Le titre d'occupation : location ou achat ? Sous quel régime (bail professionnel, commercial, SCI, indivision...)?

b. Le mobilier

- Acquérir un véhicule professionnel
- Acquérir son matériel professionnel

c. La patientèle

- Évaluer une patientèle
- Acquérir une patientèle
- Céder sa patientèle
- Établir un contrat de cession

II. STRUCTURER SON ACTIVITÉ :

A. Les formes uni-professionnelles d'exercice :

1. Les contrats sans société

- a. Contrat d'exercice en commun
- b. Collaboration libérale
- c. Remplacement
- d. Salariat

2. La création de société

- a. SCM
- b. SEL
- c. SCP

B. Les formes pluriprofessionnelles d'exercice :

1. SISA et MSP

2. CPTS

III. OPTIMISER SON ACTIVITÉ

A. Les méthodes juridiques et comptables d'optimisation

- La SEL unipersonnelle / l'entreprise individuelle
- Les options comptables

B. La patrimonialisation personnelle

- Les contrats offerts au professionnel libéral
- L'investissement immobilier

IV. SÉCURISER SON ACTIVITÉ

A. Les assurances

1. Obligatoires : la RCP et l'assurance du local

2. Facultatives : la protection juridique

B. La gestion des honoraires

1. Les bases de la facturation

- a. Les conditions conventionnelles de facturation

b. Maîtriser les cotations pour limiter le risque d'indu

- Procédure civile en répétition d'indu, présentation de la faute et de la fraude
- Procédure de pénalités financières
- Procédure pénale
- Déconventionnement : d'urgence et d'office

2. Déléguer sa facturation

- a. La gestion du tiers payant
- b. Le recours à un facturier